



DOSSIER DE CANDIDATURE 2016

1

DOSSIER DUMENT REMPLI A ENVOYER avant le 13/05/16 minuit à : tropheenegoce@groupemoniteur.fr

Recevoir la version Word : tropheenegoce@groupemoniteur.fr

Les Trophées du Négoces auront lieu en juin 2016. Pour participer, les candidats doivent impérativement s'acquitter des droits d'inscription ci-dessous :

1 dossier : 390 € HT (468 € TTC)

2 dossiers : 590 € HT (708 € TTC)

3 dossiers : 690 € HT (828 € TTC)

SOCIETE CANDIDATE

SOCIETE :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TEL :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

SITE WEB :

ADRESSE E-MAIL :

TEL :

RESPONSABLE DU DOSSIER (que nous pouvons joindre si besoin pour le suivi du dossier) :

SOCIETE :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TEL :

Vous avez le choix de déposer un dossier de candidature dans plusieurs catégories **différentes**. Nous vous invitons à lire attentivement les spécificités de chacune d'entre elles et d'expliquer pourquoi votre dossier mérite d'être retenu.

- Prix du meilleur produit Gros œuvre
- Prix du meilleur produit Chimie du bâtiment
- Prix du meilleur produit Quincaillerie/Outillage/EPI
- Prix du meilleur produit Sanitaire
- Prix du meilleur produit Chauffage/Climatisation
- Prix du meilleur produit Electricité
- Prix du meilleur produit Décoration
- Prix de la meilleure Opération de lancement de produit / Animation commerciale
- Prix de la meilleure application / meilleur site web
- Prix de la meilleure action RSE



DOSSIER DE CANDIDATURE 2016

2

DESCRIPTION DU PRODUIT/CONCEPT :

SOCIETE :

NOM DU PRODUIT/CONCEPT :

SECTEUR D'ACTIVITE :

CA REALISE OU PREVISIONNEL :

NOMBRE D'EMPLOYES :

DATE DE LANCEMENT ou DISPONIBILITE DANS LES POINTS DE VENTE (les produits/actions doivent avoir été commercialisés/réalisés pour la première fois entre le 01/06/2014 et le 31/12/2015) : ../../..

CATEGORIE(S) DANS LESQUELLES LA CANDIDATURE SEMBLE LEGITIME D'ETRE PRESENTÉE :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Produit Gros œuvre | <input type="checkbox"/> Produit Electricité |
| <input type="checkbox"/> Produit Chimie du bâtiment | <input type="checkbox"/> Produit Décoration |
| <input type="checkbox"/> Produit Quincaillerie/Outillage/EPI | <input type="checkbox"/> Opération de lancement de produit / Animation commerciale |
| <input type="checkbox"/> Produit Sanitaire | <input type="checkbox"/> Application / meilleur site web |
| <input type="checkbox"/> Produit Chauffage/Climatisation | <input type="checkbox"/> Action RSE |

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- PHOTOS pour les produits présentés dans toutes les catégories
- Pour les catégories « Meilleure Opération de lancement de produit / Meilleure application - site web / Action RSE » - Résumé des actions et visuels de la campagne de communication

Vos photos :



DOSSIER DE CANDIDATURE 2016

3

Vos photos (suite) :



DOSSIER DE CANDIDATURE 2016

4

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

- PROBLEMATIQUE DE VOTRE ENTREPRISE AVANT LA MISE EN PLACE (contexte, objectifs, parti pris...) :

- DESCRIPTIF DETAILLE DU PRODUIT/CONCEPT :

- CARACTERE INNOVANT PAR RAPPORT AU MARCHÉ ET BÉNÉFICE POUR L'UTILISATEUR :



DOSSIER DE CANDIDATURE 2016

5

- **AVANTAGE CONCURRENTIEL PAR RAPPORT AU MARCHÉ :**

- **PRIX ET POSITIONNEMENT (POUR LES CATEGORIES PRODUITS):**

- **PERFORMANCES CONSTATEES DEPUIS LA MISE SUR LE MARCHÉ (POUR LES CATEGORIES PRODUITS):**

- **POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET MERITE D'ETRE RETENU ?**

ELEMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT

Pour participer aux Trophées du Négoces, les candidats doivent impérativement :

- Proposer des produits/actions commercialisés/réalisées pour la première fois entre le 01/06/2014 et le 31/12/2015. Ces réalisations doivent être conçues et/ou fabriquées en France et/ou en Europe et distribuées en France dans un circuit de grande distribution. *L'organisateur peut être amené à demander à l'entreprise de lui fournir une preuve de commercialisation datée.*

1) Compléter le **BULLETIN D'INSCRIPTION** en ligne sur le site [lemoniteur.fr/rubrique nos événements](http://lemoniteur.fr/rubrique_nos_evenements) (<http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/trophees/>) et **acquitter le droit d'inscription :**

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
- par chèque à l'ordre de Groupe Moniteur à réception de facture
- par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : BNP PARIBAS MONTPARNASSE ENT

Banque : 30 004 - Code guichet : 00274 - N° de compte : 00010026230- Clé RIB 58

BIC : BNPAFRPPXV - IBAN : FR76 3000 4002 7400 0100 2623 058

L'inscription et l'ensemble des éléments doivent être impérativement envoyés avant le **06 mai 2016 minuit**.

Le dépôt des candidatures implique l'accord exprès donné à l'organisateur de faire toute publicité jugée appropriée au sujet des Trophées attribués.

Les candidats concèdent à l'organisateur le droit d'utiliser l'illustration et le texte de présentation pour toute fin d'information et de promotion sur quelque support que ce soit pendant la durée des droits.

2) Remplir **Le dossier de candidature**

Vous avez la possibilité de présenter un même produit dans plusieurs catégories.

Vous pouvez également présenter plusieurs produits.

Pour chacun de ces cas, il faudra réaliser un nouveau dossier de candidature.

3) **PHOTOS pour les produits présentés dans toutes les catégories « meilleur produit »**

Résumé des actions et visuels de la campagne de communication pour le « Prix de la meilleure Opération de lancement de produit »

Ces éléments sont indispensables pour la présentation des produits aux membres du jury.

Autorisation de reproduction

Je soussigné(e), Mme / M., représentant la société candidate, autorise la représentation et/ou la reproduction à titre gracieux et non exclusif, de tout ou partie des éléments constitutifs du dossier présenté, notamment les photos, dans tous médias quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter des Trophées du Négoces 2016, ainsi que leur reproduction et/ou représentation par la société organisatrice sur les documents promotionnels de l'édition 2017 des Trophées. Je déclare et garantis disposer de toutes les autorisations nécessaires à cette fin.*

* *Crédit photo à mentionner :*

Fait à; lesignature du responsable du dossier

> ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

GROUPE MONITEUR, S.A.S au capital de 333.900 euros, dont le siège est : 10 place du Général De Gaulle, Antony Parc 2, 92160 Antony, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, est l'organisateur de Prix/Trophées.

> ARTICLE 2 - OBJET

Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités générales de la participation aux Prix/Trophées organisés par l'Organisateur.

Les spécificités propres à chaque Prix/Trophées ainsi que les conditions de participation sont également indiquées sur le site <http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/> (« le Site internet»). Le Candidat reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir accepté sans réserve.

> ARTICLE 3 - CATEGORIES DE PRIX/TROPHEES

- 3.1 Les catégories de Prix/Trophées sont précisées dans le bulletin d'inscription, sur le Site internet, ainsi que dans les conditions particulières de chaque Prix/Trophées.
- 3.2 Les Candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature pour la catégorie du Prix/Trophée qui leur paraît leur correspondre le mieux. Néanmoins, l'Organisateur ou le Jury pourront inscrire un Candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'ils jugent que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.
- 3.3 Le maintien de toutes les catégories est soumis à la réception d'un nombre suffisant de dossiers d'inscription.

> ARTICLE 4 - CANDIDATURES

- 4.1 Peuvent être Candidats à l'un des Prix/Trophées organisés par l'Organisateur, sous réserve des spécificités particulières à chaque Prix/Trophée, toute personne physique ayant la capacité juridique de contracter ainsi que toute personne morale.

Lorsque le Candidat est une personne physique intervenant au nom et pour le compte d'une personne morale, le Candidat garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle il intervient et qui sera liée par le présent Règlement Général.

Proposer des produits/actions commercialisés/réalisés pour la première fois entre le 01/06/2014 et le 31/12/2015

Acquitter impérativement des frais de gestion pour chacun des dossiers de candidature :

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
- par chèque à l'ordre de Groupe Moniteur à réception de facture
- par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : BNP PARIBAS MONTPARNASSE ENT

Banque : 30 004 - Code guichet : 00274 - N° de compte : 00010026230- Clé RIB 58

BIC : BNPAFRPPXV - IBAN : FR76 3000 4002 7400 0100 2623 058

- 4.2 Les candidatures doivent remplir les pré-requis spécifiés dans le dossier de candidature à télécharger en ligne sur le site : <http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/> . La date limite d'inscription y figure également.
- 4.3 Les formulaires devront être adressés dûment remplis et complétés sous peine de nullité, par courrier électronique à l'attention de l'Organisateur à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription téléchargeable sur le Site internet. Si un dossier, envoyé dans les délais impartis, est non recevable par rapport au présent Règlement, un courrier motivé en avisera le postulant.
- 4.4 Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le participant sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour les Prix. Dans cette hypothèse, le candidat sera remboursé des frais d'inscription.

> ARTICLE 5 - SELECTION

Le Jury désignera un lauréat par catégorie de Prix/Trophées, étant entendu qu'il se réserve la possibilité de désigner des ex-aequo ou de ne pas désigner de lauréat. Le Jury peut par ailleurs décerner un Prix/Trophée spécial et/ou des mentions.

Les lauréats seront prévenus par téléphone et courrier. Les résultats seront consultables sur le Site internet dès le premier jour ouvré suivant la remise des Prix/Trophées.

> ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leurs dossier (notamment graphiques, schémas, photos, crédits photos....) dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter du Prix/Trophée pour lequel ils concourent, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur, sur les documents promotionnels des éditions suivantes du Prix/des Trophées.

Ces utilisations devront en outre pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les Candidats garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la Propriété Intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation à un Prix/Trophée.

> ARTICLE 7 : REMISE DE PRIX/TROPHEE

Les Prix/Trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à une date et dans un lieu qui seront communiqués ultérieurement. Les Nominés seront prévenus par l'Organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de recevoir leur Prix/Trophée en cas de nomination.

Les Nominés s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la remise des Prix/Trophées.

> ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

8.1 L'Organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque Candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance des experts et des prestataires de l'Organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du Prix/des Trophées, de la sélection des Lauréats et de la communication autour du Prix/des Trophées.

8.2 Pour les Lauréats et les Nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'Organisateur est autorisé à rendre publiques à compter de la remise du Prix/Trophée les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux Prix/Trophées. L'Organisateur informera préalablement les Lauréats et Nominés de ces actions de communication.

8.3 Les informations contenues sur le questionnaire de participation sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les Candidats peuvent accéder aux informations les concernant, les rectifier ou s'opposer à leur traitement en écrivant à GROUPE MONITEUR, 10 place du Général De Gaulle, Antony Parc 2, 92160 Antony. Par l'intermédiaire de la société organisatrice, les Candidats peuvent être amenés à recevoir des propositions d'entreprises partenaires, sauf refus notifié à la société organisatrice.

> ARTICLE 9 - DIVERS

9.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler les Prix/Trophées.

9.3 Les Candidats Lauréats et Nominés autorisent par avance et sans contrepartie financière la société organisatrice à utiliser leur nom et les images de l'opération récompensée à des fins promotionnelles ou publicitaires sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à leur égard. Ils la garantissent de tout recours à cet égard.

9.4 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

9.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait l'organisation du concours.

9.6 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

9.7 La soumission d'un dossier pour l'un ou l'autre des Prix/Trophées implique l'acceptation par leurs auteurs, sans restriction ni réserve, du présent Règlement Général, des spécificités propres à chaque Prix/Trophée ainsi que des décisions prises par le Jury.

> ARTICLE 10 : LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'obligation du présent Règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris (France) qui appliqueront la loi française, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.